

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2011

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjointes – Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZEGHRANE Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY Conseillers.

Excusés : Mme Leila SCHOTT - M. René BEHRA

Procurations :

Mme Leila SCHOTT à M. Philippe BELMONT

M. René BEHRA à M. Yves MERA

Le Député-Maire ouvre la séance en sollicitant l'autorisation de l'Assemblée pour délibérer sur un rapport déposé sur table ayant trait à une action culturelle initiée par le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique. L'accord est unanime.

Jean-Michel VILLAUME déclare ensuite se féliciter de la libération de Stéphane TAPONNIER et Hervé GHESQUIERE, otages ayant supporté pendant un an et demi un calvaire physique et psychologique. Ces deux journalistes de FR3 qui effectuaient une mission sur le conflit en Afghanistan, avaient fait l'objet d'un soutien très marqué au niveau national, la Ville d'Héricourt ayant affiché leurs portraits comme beaucoup de communes sur la façade de la Mairie.

Philippe BELMONT, Conseiller Municipal délégué aux Comités de Quartiers, au nom du Groupe Communiste, procède à la déclaration suivante :

« Quel soulagement ! Quel bonheur ! Quelle immense joie que d'apprendre ce mercredi, après 547 jours, dix-huit mois de détention, la libération des journalistes Hervé GHESQUIERES et Stéphane TAPONNIER et leurs accompagnateurs. C'est à la mesure des journées d'angoisse, de doute, d'inquiétude que nous avons connues sur leurs conditions de détention, leur santé, leur avenir. Cette joie nous la partageons avec leurs familles, leurs proches, leurs camarades de travail, eux aussi libérés et avec nos concitoyens dont la mobilisation fut exemplaire (Héricourt notamment avec la pose sur la façade de la Mairie de la banderole du comité de soutien qui a été enlevée jeudi dernier).

Ils connaissaient, comme tous les grands reporters, les dangers de l'information. Mais leur acte courageux est aussi la condition pour que chacune et chacun d'entre nous connaisse des réalités, des vérités. Informer ses semblables, c'est leur permettre de devenir citoyens. Cacher l'information, comme le font tous les dictateurs et terroristes de la planète, rabaisse les individus au rang de sujet. Nous avons le devoir de rappeler que la liberté de la presse, la liberté d'informer doit être défendue à chaque instant. Certes, de nombreuses questions devront être débattues et élucidées dans les semaines à venir : qui a retenu nos compatriotes prisonniers ? Pourquoi tant de temps pour leur libération ? Quelles contreparties pour l'obtention de leur liberté ? Se poseront aussi des questions fondamentales sur les raisons et la nature de l'engagement de la France en Afghanistan. Pour l'heure, sans oublier ces enjeux, seul compte le bonheur que chaque femme et homme épris de liberté ressent. Nous n'oublions pas tous nos autres compatriotes, ainsi que tous les otages dans le monde, retenus injustement d'une manière ou d'une autre. Que leurs lourdes chaînes soient à jamais brisées. Que partout, et pour toutes et tous, triomphe la liberté ! ».

Danièle BOURGON, Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, au nom du Groupe des Verts, se déclare très heureuse et souligne qu'il s'agit de la troisième prise d'otages après celle de Florence AUBENAS et d'Ingrid BETANCOURT. Elle juge inadmissible de prendre des humains en otages et rend hommage au métier de journaliste.

Rémy BANET, Conseiller Municipal d'Opposition, fait la déclaration suivante : *« Monsieur le Député-Maire, Chers Collègues, j'apporterai une note plus nuancée : à titre humanitaire, je suis très heureux pour eux, mais il ya huit otages encore. On ne parle que des journalistes ! Je suis pour la liberté, pour les otages et pour l'égalité de traitement, par exemple pour le franco-israélien Ghilad SHALIT, otage depuis cinq ans et dont on ne parle pas, ou pour les techniciens ouvriers du pétrole... je souhaite une banderole avec les noms des autres otages. Pendant 545 jours, on nous a matraqués avec ces deux-là et au dernier Conseil Municipal du 13 mai, nous avons observé une minute de silence pour leurs 500 jours, alors que le 57^{ème} soldat français venait de mourir en Afghanistan. On en est à 63 soldats, morts en faisant leur métier ; on n'en parle jamais, on ne fait jamais une minute de silence pour eux ! »*

Patrick PLAISANCE, Adjoint aux Affaires Culturelles, estime pour sa part que le jour où on œuvrera en faveur de la paix plus clairement, ce débat n'existera plus. Il se pose la question de savoir ce que l'on fait en Afghanistan ?

* * * * *

Le Député-Maire poursuit en indiquant aux Elus que **le texte de son discours d'intronisation à la présidence du Syndicat Mixte d'Aire Urbaine (SMAU) a été transmis à chaque conseiller**. Il rappelle qu'il a été élu à l'unanimité et qu'il tenait à communiquer ce texte aux Elus. Il fait état de la création d'Aire Urbaine 2000 à Héricourt il y a vingt-sept ans, faisant remarquer que la présidence héricourtoise est une première. Il évoque les grands dossiers en cours à savoir : le site médian, le TGV, tout en rappelant que Aire Urbaine a été à l'origine de l'Université de Technologie de Belfort/Montbéliard (UTBM) ou encore du centre de méthadone ainsi que du crématorium. Il clôt son propos en indiquant qu'une réflexion va s'instaurer au sein du SMAU dans le but de créer une agglomération à l'horizon 2020.

Patrick PLAISANCE se dit très sensible à cette structure porteuse d'avenir. Il adresse au Maire des félicitations à propos de sa déclaration et juge important qu'Héricourt puisse présider pendant deux années le SMAU.

Fernand BUKRHALTER, Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'intercommunalité et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se félicite également que Jean-Michel VILLAUME accède à cette présidence, estimant qu'on a aujourd'hui plus d'arguments sur la vision tripolaire du territoire. La présidence tournante est un atout pour le pays d'Héricourt.

Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, déclare qu'il s'agit d'une réelle reconnaissance de la place d'Héricourt et qu'il n'y a pas uniquement que les deux grands pôles industriels.

Jean-Jacques JOLY, Conseiller Municipal, tout en félicitant le Député-Maire, rappelle le rôle qu'a joué Aire Urbaine dans la création de l'Université du Nord Franche-Comté.

Jean-Michel VILLAUME déclare être très sensible aux marques de soutien, et fait état du contrat de pays signé entre le SMAU et la Région de Franche-Comté et au titre duquel les dossiers pourront être présentés pour bénéficier d'aides financières.

* * * * *

Le Député-Maire invite ensuite les Elus à parcourir l'ordre du jour, ce dernier appelant en premier lieu à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire accueille la présence de **Monsieur MINOT – Directeur de l'Agence de Lure à VEOLIA**, invité à l'occasion du **rapport 2010 sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement**.

Claude STEVENOT, tout en faisant remarquer que la Ville travaille avec intelligence avec Monsieur MINOT et ses collaborateurs, fait état de quelques points clés du rapport, estimant que les Elus ont dû le parcourir dans le détail auparavant.

Concernant la gestion de l'eau qui porte sur l'ancien contrat de délégation, le rendement du réseau avec un taux de 76% est jugé particulièrement satisfaisant. Le prix moyen du M3 d'eau nous place à un niveau inférieur à nos voisins de Belfort et Montbéliard, la différence étant d'autant plus marquée que le nouveau contrat de 2011 réduit quelque peu la facture.

Du côté du service assainissement, la station d'épuration donne entière satisfaction dans le traitement des eaux usées. Néanmoins, une attention devra être portée sur les capacités réelles du déversoir d'orage. L'analyse de la qualité de l'eau en sortie de station est particulièrement intéressante puisque 23 ont été parfaites sur 24.

Claude STEVENOT invite ensuite **Monsieur MINOT** à apporter quelques précisions. Ce dernier insistant au préalable sur la qualité de l'eau à Héricourt, **fait état du pourcentage d'analyses conformes qui dépasse les 95%** et rappelle que les périmètres de protection de captage d'eaux sont en cours d'élaboration à l'initiative de la Ville.

Jean-Michel VILLAUME questionne Monsieur MINOT sur les capacités de production en cette période de sécheresse, ce dernier faisant état d'une situation correcte actuellement.

Patrick PAGLIA, Conseiller Municipal délégué aux Commerces et aux Animations, interroge Monsieur MINOT par rapport au rendement du réseau d'eau qui semble avoir baissé de 2009 à 2010.

Le Responsable de Véolia répond qu'il faut avoir une vision pluriannuelle de cet indicateur, la moindre anomalie ponctuelle peut le perturber (fuite sur le réseau par exemple).

Rémy BANET demande : « *ma question est purement anecdotique : comment se fait-il que depuis plusieurs conseils municipaux on ne boive plus l'eau fournie par Véolia ?* »

Maryse GIROD, Adjointe aux Affaires Sociales, questionne notre gestionnaire quant à la mise en place éventuelle du fonds de solidarité pour les consommateurs les plus démunis.

Monsieur MINOT répond que sa mission se limite à la gestion des impayés, sachant que les clients rencontrant des difficultés sont dirigés vers les Centres Communaux d'Action Sociale. Il fait remarquer que le Conseil Général a été sollicité pour participer à un fonds de solidarité mais qu'il n'a pas souhaité s'impliquer.

Le Député-Maire remercie une nouvelle fois Monsieur MINOT pour la qualité des relations avec la Ville et invite les Elus à se prononcer sur le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement, lequel recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Il fait remarquer également **qu'un dossier important va démarrer sur le secteur de Byans, plus particulièrement rue de Verlans, où l'ensemble des réseaux devront être revus**, sachant que l'eau potable dépend du Syndicat des Eaux du Vernoy. Ce dernier a été sollicité afin qu'il envisage de remplacer une conduite en fibrociment, mais à ce jour le Syndicat s'est refusé à tout investissement.

Jean-Michel VILLAUME déclare ne pas être satisfait de cette réponse et que la population du quartier de Byans doit aussi réagir.

Rémy BANET se demande pourquoi les habitants de Byans ne peuvent pas rejoindre le réseau d'Héricourt.

Le Maire répond que c'est un syndicat qui dessert Verlans, Trémoins depuis Tavey et que la conduite qui traverse Byans sert justement à alimenter les autres villages. Il n'est donc pas possible de relier les résidents au réseau de la Ville.

* * * * *

Gérard SCHARPF, Premier Adjoint, poursuit par **le bilan de l'exercice de chauffe 2009/2010 présenté par COFELY au titre du réseau de chaleur du quartier Maunoury.** La vente de chaleur s'est élevée à 3 596 MW, soit l'équivalent d'environ 350 logements chauffés. **Le taux de couverture en énergie bois a représenté 65,8%, le solde étant apporté par le gaz naturel.** Ce taux supérieur à 60% permet aux usagers de bénéficier de la TVA à 5,5%, soit une économie de près de 15% sur la facture. Les pertes d'énergie représentent 18%, ce pourcentage étant jugé comme cohérent au regard de l'étendue des conduites de chauffage.

Au niveau du bilan d'exploitation, celui-ci est toujours négatif, le déficit étant d'autant plus marqué en 2010 du fait des pannes dues à la rupture du grappin qui ont engendré des frais de réparation.

Flaviana DE MURCIA, Conseillère Municipale fait état d'une coupure d'eau chaude durant deux jours et demi, ce à quoi le **Député-Maire** lui répond que la panne provenait de l'installation intérieure de l'immeuble géré par l'Office Public d'Habitat.

Rémy BANET déclare « *Monsieur le Député-Maire, Chers Collègues, je suis très intéressé par la chaufferie bois. Vous nous en avez parlé comme d'un recours, en demandant la fermeture de la centrale de Fessenheim. Page 8, j'ai totalisé les pertes depuis 2005 : 167 074,48€ de pertes ! C'est le prix d'un city-stade et demi. Si c'est un investissement d'avenir pour le Lycée, c'est à l'Education Nationale de prendre à sa charge ; il n'est pas au point : tous les ans le câble du grappin casse. Il y a un défaut de conception. Nous devons nous retourner contre l'entreprise.* »

Gérard SCHARPF répond que depuis le début il y a un problème au niveau de l'alimentation de la chaudière bois, le câble du grappin s'étant rompu à plusieurs reprises. Même si la Société IMHOFF est

titulaire du marché, nous sommes en présence néanmoins de cinq intervenants : entre le sous-traitant qui a fourni la chaudière, celui qui a construit le pont ou encore le grappin et enfin celui qui a été responsable de la programmation. Le constructeur pour sa part n'entend pas assumer la responsabilité d'erreurs commises par les autres, sachant que nous avons réussi à trouver aujourd'hui un compromis. C'est ainsi que la pose de caméras devra permettre d'identifier l'origine du dysfonctionnement.

Le Maire rappelle que sept ruptures du câble du grappin ce n'est pas rien et qu'à chaque fois les experts se renvoient la balle. Jean-Michel VILLAUME fait état d'un entretien récent avec le Président d'IMHOFF qui s'est pour sa part engagé à financer les travaux de réparation avant l'hiver prochain.

Le vote sur le rapport présenté par COFELY est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Premier Adjoint poursuit par le bilan de la gestion du crématorium confiée à la Société HOFFARTH. Le nombre de crémations ne fait qu'augmenter puisqu'il se situe à 1 293 en 2010 contre 1 163 en 2009. **Gérard SCHARPF** rappelle que la première année d'ouverture nous étions à 457 crémations. **Le gestionnaire au regard de la montée en puissance, envisage à moyen terme la mise en place d'un deuxième four** qui sera d'ailleurs adapté pour les crémations de corps de grande corpulence comme la loi l'exige. Parallèlement un système de filtration des fumées sera mis en place, sachant que ces deux équipements sont compatibles avec le gros œuvre du bâtiment conçu à cet effet ; ceci pour répondre à la question de **Rémy BANET** qui demandait si le deuxième four sera construit sur le même site.

Sandrine PALEO, Conseillère Municipale, intervient pour évoquer le manque de stationnement, ce à quoi **Gérard SCHARPF** répond qu'une dizaine de places de parking sera matérialisée le long de la route de Luze dont les aménagements sont du ressort du Département.

Le Maire évoque la possibilité de demander au gestionnaire la création de places de parking supplémentaires.

Patrick PAGLIA demande qui est à l'origine de la création d'un crématorium, sous-entendant que des questions de concurrence pourraient voir le jour.

Jean-Michel VILLAUME répond que le crématorium d'Héricourt résulte d'un consensus avec les villes de l'Aire Urbaine, mais rien n'empêche une commune d'envisager la création d'un tel d'équipement sur son territoire, s'agissant d'une activité à caractère commerciale non soumise à des quotas.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Le Député-Maire rappelant la baisse des crédits de la politique de la ville, **donne connaissance des actions inscrites en 2011 au titre de notre Contrat Urbain de Cohésion Sociale**. Une nouvelle fois l'accent est mis sur la baisse des crédits d'Etat mais également sur celle à moindre mesure des crédits du Conseil Général de Haute-Saône et le désengagement de l'Office Public d'Habitat qui accordait précédemment 15 000€ à chaque centre social de Haute-Saône.

Sur les crédits d'Etat, **Jean-Michel VILLAUME** estime que l'on nous applique la « double peine » : la baisse nationale des crédits et le critère population retenu par le Préfet qui nous est défavorable.

Gilles LAZAR, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, évoquant la cérémonie de départ en retraite du Commandant DUFFAIT, rappelle combien l'Etat a su mettre l'accent sur la qualité des actions de prévention initiées par la Ville d'Héricourt. Il regrette à présent le désengagement de l'Etat. Ainsi la Fête de la Fraternité n'est plus aidée, ce que **Gilles LAZAR** qualifie de « fort de café » car il s'agit bien là d'une manifestation qui œuvre pour la cohésion sociale.

Maryse GIROD en qualité de Présidente de la Mission Locale – Espace Jeunes, se déclare inquiète pour l'an prochain. Par ailleurs elle indique ne pas participer au vote au regard de ses fonctions à la Mission Locale.

Le Maire répond à Madame GIROD que la subvention de fonctionnement attribuée à la Mission Locale se situe hauteur de 8 000€ et que pour l'instant elle est maintenue par la Ville. Il rappelle en outre que la compétence « emploi – formation » relève de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Jean-Michel VILLAUME fait part de son inquiétude vis-à-vis des entreprises d'insertion locales frappées par la réduction des subventions, qui se trouvent être en dépôt de bilan et ne finissent pas les chantiers qui leur sont confiés.

Jean-Jacques JOLY demande des explications au regard de la nouvelle présentation des actions CUCS, parmi lesquelles celles portées par le Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) figurent. Il lui est répondu que le tableau ne fait que valoriser les actions du PLIE dont la maîtrise d'ouvrage reste bien à la CCPH.

Danièle BOURGON rejoint les propos de Maryse GIROD et fait état d'une assemblée générale de la Mission Locale de grande qualité, avec la présence d'entreprises venues témoigner au regard d'actions mises en place par l'Espace Jeunes. Elle rappelle également que la Région n'a pas baissé ses crédits de formation et regrette la disparition de l'aide du Conseil Général en direction des Espaces Jeunes.

Le vote est acquis à l'unanimité compte des 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Gérard SCHARPF poursuit par **le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage** conformément au Schéma Départemental nous imposant la construction d'une infrastructure accueillant 15 emplacements. **Le projet que nous présente aujourd'hui le Cabinet DELPLANQUE porte sur 16 emplacements sur l'emprise de l'ancienne guinguette – faubourg de Montbéliard, le coût global étant estimé à 270 907€, études comprises.** Le programme de financement prévoit des subventions de l'Etat et du Conseil Général, ces aides demandant toutefois à être confirmées à partir du moment où la Ville d'Héricourt est quelque peu en retard vis-à-vis de ses obligations en la matière.

Le Maire fait remarquer que le retard pris dans ce dossier est largement imputable au fait que le projet de délocalisation du SUPER U a été bloqué. Néanmoins, ce dossier vient d'être ré-ouvert et de toute façon la deuxième ville de Haute-Saône ne peut plus rester à la traîne au regard du respect de la loi sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Rémy BANET questionne : *« une petite chose m'interpelle : je vois du câble USB. Cela veut-il dire que l'on met un raccordement internet sur les emplacements, alors que tant de sédentaires attendent toujours d'être raccordés au haut-débit ? Sera-t-il payant ? »*

Yves MERA, Conseiller Municipal d'Opposition, questionne : *« je ne vois pas de budget d'exploitation prévisionnel dans ce rapport. Le site sera-t-il exploité en régie ou affermé ? Fera-t-il des bénéfices ou bien des pertes comme la chaufferie bois ? »*

Patrick PAGLIA quant à lui demande si l'aide forfaitaire accordée par la Caisse d'Allocations Familiales sera maintenue dans le temps.

Ce à quoi **Gérard SCHARPF** répond par la négative, la CAF affichant ses politiques financières chaque année. Sur la gestion du site, **le Premier Adjoint** fait remarquer que chaque emplacement bénéficiera des commodités sous réserve d'en acquérir les droits en Mairie au moyen d'un badge électronique. La mise en place d'un réseau informatique vise uniquement à assurer le transfert d'informations entre la Mairie et le site pour la télégestion. L'accès au site sera bien évidemment payant, la tarification n'étant pas à ce jour fixée, sachant que le portail d'entrée n'autorisera pas l'accès des caravanes si les droits de place n'ont pas été acquittés au préalable.

Rémy BANET intervient : *« à Bussurel ils ont cassé le cadenas du portail car il n'y avait pas de gardien. C'est pourquoi la télégestion m'inquiète. »*

Le Maire répond que l'espace ne sera pas simple à gérer mais il hors de question de mettre un gardien sur place. Des moyens modernes seront utilisés et il faut arrêter de stigmatiser autour de la population des gens du voyage, sachant qu'avec 16 emplacements nous restons sur une structure relativement modeste. **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer qu'à Montbéliard alors que l'espace accueille beaucoup plus de caravanes, il n'y a pas de souci particulier.

Chantal GRISIER, Conseillère Municipale déléguée aux animations socioculturelles, observe que cette aire d'accueil concernera aussi les travailleurs en déplacements pour des chantiers ponctuels ou encore les commerçants non sédentaires qui fréquentent les marchés hebdomadaires.

Gilles LAZAR évoque pour sa part la qualité de fonctionnement du site de Grand Charmont et estime que les gens du voyage ont droit de séjourner dans un lieu de qualité. S'adressant à Yves MERA, il lui déclare « *arrêtez de faire peur aux habitants* ».

Yves MERA répond « *je récusé ces accusations de stigmatisation. J'ai été nomade pendant cinq ans, me déplaçant tout le temps. Vous ne connaissez pas les gens que vous critiquez ! Non mais, qu'est-ce que c'est que ces accusations infondées ? Qu'est-ce que cela veut dire ?* »

Rémy BANET déclare « *la prévention n'est pas quantifiable. Le premier client bloque le portail avec sa carte et les autres investissent les emplacements. S'il n'y a pas de gardien, cela ne marchera pas. Vous refusez les caméras dans les collèges et vous faites confiance au numérique pour l'aire de stationnement. On verra si nous serons en déficit ou non.* »

Patrick PAGLIA demande aux Elus de l'Opposition de s'exprimer pour ou contre le projet.

Rémy BANET répond : « *je suis sincèrement désolé, mais je n'ai rien contre les gens du voyage ; je suis pour une aire réglementaire mais pas pour la façon dont elle sera gérée, car nous aurons des problèmes...* »

Le Député-Maire, tout en proposant aux Elus d'aller visiter l'espace de Delle, invite au vote qui recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances, soumet ensuite au vote **l'augmentation des tarifs publics basés sur l'année scolaire qui concerne la Médiathèque, l'Ecole de Musique ainsi que les manifestations culturelles**. La hausse est en moyenne de 2% et la CCPH a émis un avis favorable sur les nouveaux tarifs. Il est précisé que l'atelier reliure sera dorénavant une activité rattachée directement à la Médiathèque et non plus au Centre Socioculturel.

Le vote est unanime compte tenu des 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, présente ensuite **deux opérations conventionnées avec la CCPH** : la première concernant un séjour à Chalain du 09 au 16 juillet, le second portant sur une action jeunesse citoyenne qui aura lieu du 18 au 22 juillet et qui portera sur la confection d'une fresque sur le préau de l'école primaire Borey. **La CCPH apportera une contribution maximum de 7 500€** et le Maire est donc autorisé à signer la convention à intervenir.

Le vote est unanime.

* * * * *

Le Maire soumet à l'Assemblée **3 transformations d'emploi**, la première concernant un assistant d'enseignement artistique qui est promu attaché territorial grâce à la promotion interne, la seconde portant sur une baisse d'horaires hebdomadaires d'un assistant d'enseignement artistique de l'Ecole de Musique son poste passant de 6H/semaine à 4H/semaine. Enfin, la 3^{ème} transformation vise un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Maryse GIROD, Adjointe aux Affaires Sociales en charge de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, fait état du **rapport annuel de cette instance qui a été rendu obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants par la loi du 11 février 2005**. Elle rappelle la première réunion en janvier 2007 ainsi que la composition de cette commission qui outre des Elus, comporte des représentants d'associations pouvant être intéressées par l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il est ensuite rappelé la tenue des réunions annuelles qui a permis de contribuer à **l'élaboration d'un plan d'accessibilité des espaces publics**, véritable schéma directeur qui guide les techniciens lors de travaux d'aménagement de voirie. **Maryse GIROD** rappelle les interventions sur le secteur du Champ de Foire, l'accès à la gare ou encore les rues Marcel Paul, des

Fleurs et Rochet. Elle fait état de **la réflexion en cours concernant le diagnostic accessibilité des bâtiments publics** rappelant que le Musée Minal sera concerné en 2011 par la construction d'une rampe d'accès.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Sur proposition de **Martine PEQUIGNOT**, **la garantie de la Ville est accordée à IDEHA pour la souscription d'un emprunt de 1 441 000€ destinée à financer les 14 logements sociaux** qui seront édifiés sur le site de la Grand Pré. Il est à noter que cette garantie portera sur 50% du capital restant dû. Le vote donne lieu à 3 abstentions, Chantal GRISIER n'y prenant pas part de part son statut de salariée d'IDEHA.

* * * * *

L'Adjointe aux Finances poursuit par une **proposition de modification du budget annexe de l'assainissement afin de faire face à des études suivies peut-être de travaux destinés à remédier au débordements que nous avons pu connaître en cas d'orages très importants.** La ventilation des crédits porte sur 25 000€.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Toujours au chapitre de l'assainissement, **Claude STEVENOT** rappelle **l'engagement de la Ville envers l'Agence de l'Eau quant aux travaux à mettre en œuvre au niveau du traitement des eaux usées.** Outre la construction d'une nouvelle station d'épuration, l'action municipale devait être dirigée vers **la suppression des eaux claires parasites.** La planification des travaux programmés de 2008 à 2012 doit être réactualisée, certaines tranches ayant dues être décalées dans le temps pour des raisons bien justifiées. Le projet de délibération vise à permettre au Maire de négocier ces changements avec l'Agence de l'Eau sans que cela ne nous porte préjudice en termes de subventions.

Le vote est unanime compte tenu des 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Sur proposition de **Fernand BURKHALTER**, **une cession de terrain est consentie à Madame LEONARD – rue de l'Espérance**, la transaction étant conforme à l'estimation domaniale à savoir 3,50€/HT/m² soit 647,50€ pour les 185 m² sollicités.

Une acquisition de terrain est également décidée dans le cadre de la desserte de propriétés situées le long du chemin de la Verdure. Il s'agit en fait d'une régularisation, l'acquisition étant réalisée à l'Euro symbolique.

Le vote pour ces acquisitions et cession recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Gérard SCHARPF fait état ensuite **du programme de réhabilitation acoustique des établissements scolaires initié par l'Etat**, et qui s'est concrétisé par la réalisation d'un diagnostic au niveau des écoles maternelles. **La réalisation des travaux qui incombe à présent à la Ville est susceptible d'être accompagnée par une subvention de 50%**, mais ceci seulement en 2012 puisque l'enveloppe 2011 a été entièrement consommée. Les travaux sur nos trois écoles maternelles font état d'un montant de 51 214€/HT. Le Maire est autorisé à solliciter les aides auprès de l'Etat, ces dernières conditionnant la mise en œuvre des prestations.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Au vu des explications fournies par **Fernand BURKHALTER**, **il est décidé de procéder à l'annulation d'une pénalité de retard infligée à Messieurs ULBEGI** qui n'avaient pas réglé leur taxe d'urbanisme dans les délais. Cette situation étant consécutive à un changement d'adresse, il est donc donné un avis favorable à la levée de cette pénalité de retard d'un montant de 68,00€.

* * * * *

Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education, donne connaissance ensuite de **deux sorties scolaires organisées l'une par l'école maternelle Jules Ferry et l'autre par l'école Saint Joseph, lesquelles recevront respectivement 62€ et 31€** au regard des frais engagés et de la politique municipale en matière de sorties scolaires.

Le vote est unanime.

* * * * *

Gérard SCHARPF présente la demande exprimée par le SIED 70 au regard de l'électrification de la zone des Guinnottes 2, la Ville intervenant uniquement pour le préfinancement de la TVA, soit 3 270€. La délibération fait état également des références du matériel à acquérir, le choix en incombant à la Ville puisque ces équipements doivent à terme être référencés dans le domaine public.

Rémy BANET interroge : « excusez ma naïveté, mais on m'a dit que les Guinnottes relevaient de la CCPH et ce serait à la Ville de payer sa voirie et son éclairage ? »

Le Premier Adjoint répond que les travaux sont pris en charge par la CCPH sachant que les voiries et les réseaux dont l'éclairage public seront ensuite reversés au patrimoine de la Ville qui est chargée de l'entretien.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Gérard SCHARPF rappelle les conditions du marché à bons de commande qui a été signé pour quatre années avec un seuil de 400 000€ par an à ne pas dépasser. Ce seuil s'avère aujourd'hui particulièrement contraignant au regard des projets inscrits au Budget Primitif au titre des aménagements de voirie. Il est donc proposé de supprimer le seuil annuel tout en ne gardant comme référence que le montant global du marché soit 1 600 000€ HT. Selon le rythme d'investissement, la durée du marché pourrait être réduite dès lors que le seuil financier sera atteint.

Le vote est unanime.

* * * * *

Les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire entre les deux séances du Conseil Municipal. Ce document ne donne pas lieu à observations.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME rappelle que les transferts de compétences au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se poursuivent aujourd'hui par la Médiathèque et la Maison de l'Enfant, cet objectif ayant été évoqué dès 2004 lorsque la CCPH est passée en Taxe Professionnelle Unique. **Le Maire** détaille les premières conditions de ce transfert voulu par la CCPH, ceci afin de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales et au nécessaire toilettage des statuts. En effet, l'Etat a fait valoir à plusieurs reprises ses réserves vis-à-vis du fonds de concours figé à 252 311€ que nous verse la CCPH au titre des charges de centralité culturelles.

Le Député-Maire fait état des exigences de la Ville en contrepartie de ces deux transferts de compétences : concernant la Maison de l'Enfant la charge nette du service impactera la dotation de compensation de la taxe professionnelle à hauteur du coût du service enregistré pour l'exercice 2010. Pour la Médiathèque, alors que la charge nette se situe à 360 000€ ; la CCPH cessera de verser la dotation culturelle de 252 311€, le différentiel restant à sa charge. **Le Maire** indique en outre que la CCPH a été invitée à verser une contribution financière pour la construction du Dojo, rappelant que la Ville avait aidé à la construction de la salle de gymnastique, une aide similaire de 20% est donc demandée à la CCPH. **Jean-Michel VILLAUME** précise que ce dossier de transfert va être affiné durant l'été, sachant que la CCPH lancera la procédure officielle au cours de la première quinzaine de septembre pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2012.

Rémy BANET intervient : « je réagis en tant que contribuable. Normalement ce transfert ne doit rien nous coûter, une hausse des impôts de la CCPH étant compensée par la baisse de ceux d'Héricourt. Voilà pour le fonctionnement. Va-t-on vendre à l'euro symbolique des bâtiments qui ont été payés par Héricourt ? La CCPH a des réticences à nous donner 20% des travaux du Dojo, cela nous donne un argument si elle refusait le reste. Quid de l'Ecole de Musique à 2,2 millions qui sera transférée pour l'euro symbolique à la CCPH dans trois ans ? On connaît le problème des transferts de personnel entre l'Etat et les Régions : le technicien à 12 000€ par an revient à 13 500€ en Région, pour le même travail. Si les Régions leur donnent des avantages supplémentaires, c'est leur choix, et ce n'est pas à l'Etat de les compenser. Le dindon de la farce, c'est toujours le contribuable qui voit ses impôts augmenter. »

Jean-Michel VILLAUME précise que tout le mobilier contenu tant dans la Médiathèque que dans la Maison de l'Enfant est transféré en pleine propriété à la CCPH, tout comme les bâtiments, ceux-ci ne

sont pas vendus mais mis à disposition gratuitement conformément aux lois relatives aux transferts de compétences. La CCPH en devient propriétaire mais elle doit assumer l'ensemble des charges de fonctionnement et de grosses réparations. **Le Maire** ajoute qu'en clarifiant la compétence Petite Enfance, la CCPH aura ensuite un besoin de développement à satisfaire vis-à-vis des villages. Concernant la Médiathèque, nous ne voulons pas de structure partagée entre la Ville et la CCPH et le transfert au profit de cette dernière engendrera une hausse de son coefficient d'intégration fiscale avec en principe des retombées positives en termes de dotations. Bien évidemment, ces transferts de compétences qui risquent de modifier le paysage fiscal, doivent impérativement engendrer l'élaboration d'un pacte fiscal entre les communes et la structure intercommunale.

Martine PEQUIGNOT intervient pour souligner qu'en termes de personnels, les agents qui seront mutés à la CCPH garderont tous leurs avantages acquis. Elle fait remarquer que lorsque la Région a reçu en transfert les personnels de service des Lycées, ces derniers, agents de l'Etat, n'avaient même pas droit à la médecine du travail que la Région a apportée comme à ses propres personnels.

Fernand BURKHALTER insiste sur le fait que compte tenu des délais imposés par la loi, les décisions devront aboutir au plus vite, toutes les communes adhérentes à la CCPH devant se prononcer positivement pour que les transferts de compétences soient officialisés au 1^{er} janvier 2012. Concernant la crèche, **le Président de la CCPH** observe que son développement est inéluctable même si la CAF tend à minorer ses aides. La Médiathèque pour sa part offre peut-être des possibilités de mutualisation avec le Département, notamment vis-à-vis du bibliobus. Il fait remarquer en outre que le mouvement des transferts de compétences n'est pas figé pour l'avenir, évoquant notamment le sport où la demande des villages est présente. Il précise que la CCPH est pénalisée faute de ne pas augmenter suffisamment l'intégration fiscale. A un moment où la taxe professionnelle a disparu, il va falloir digérer la carence de ressources dynamiques.

Gilles LAZAR revenant sur les propos de Rémy BANET, fait remarquer que la Médiathèque a été payée une première fois par les héricourtois et il serait hors de question qu'ils mettent la main au portefeuille une deuxième fois par le biais de la CCPH.

Le Maire rappelle qu'en termes de taxe professionnelle, cette ressource avait un dynamisme important, dynamisme émanant de la zone d'activités du Mont Vaudois qui a impulsé ce phénomène.

Yves MERA demande : « *juste un point de droit : au moment de sa création la CCPH avait exclu le social de ses compétences ; or elle va se charger de la Maison de l'Enfant. Avez-vous pensé à mettre ses statuts à jour ?* »

Fernand BURKHALTER répond par l'affirmative. Dès que le conseil communautaire se sera prononcé favorablement, les communes devront à leur tour émettre un avis sur justement la modification des statuts.

Ce rapport étant une information, il donne pas lieu à un vote de l'Assemblée.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME présente ensuite **le projet de création d'un chœur d'adolescents initié par Dominique DEFAUX – Directeur de l'Ecole de Musique**. Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'orchestre et des chorales à l'école qui avaient vu le jour dans certains établissements scolaires d'Héricourt mais aussi des villages.

L'objectif de ce projet qui s'adresse à un public le plus large possible âgé de 11 à 17 ans, est de permettre à ces adolescents d'accéder à la musique et certaines disciplines culturelles liées à l'art de la scène. Le projet fait intervenir une équipe pédagogique composée de **Dominique DEFAUX, Julie CHAMOUTON pianiste à l'Ecole de Musique, Claudine ROSINECK pour la danse et Claudine BUNOD professeur de chant au Conservatoire du Pays de Montbéliard**. La valorisation des heures des professeurs de l'Ecole de Musique ainsi que les interventions extérieures, amènent un budget de 12 000€ atténué par les aides que nous pourrions obtenir pour cette initiative. « Mission Voix Franche-Comté » s'est d'ores et déjà positionnée pour une subvention à hauteur de 2 000€, l'ADDIM étant également sollicitée. La CCPH de son côté doit se prononcer quant à la prise en charge du déficit à parité avec la Ville d'Héricourt.

Avant d'ouvrir le débat, **le Maire** insiste sur ce qu'il considère comme une action participant à l'identité culturelle héricourtoise. Il invite d'ailleurs à regarder tout ce qui a pu être mis en place depuis un mois en termes d'animations, l'Ecole de Musique contribuant largement à cette aura.

Patrick PLAISANCE se réjouit de constater aujourd'hui que le flux des spectateurs va dans les deux sens : les héricourtois vont à Belfort et Montbéliard mais les belfortains et les montbéliardais se rendent à présent volontiers à Héricourt. Il précise que le projet de Dominique DEFAUX lui convient bien car il correspond à la continuité du travail commencé. **L'Adjoint à la Culture** souhaite que l'action soit ouverte à des jeunes qui ne sont pas forcément des habitués de l'Ecole de Musique ou de l'Ecole de Danse et estime important la présence de Claudine ROSINECK ou encore de Claudine BUNOD, les qualifiant de très compétentes dans leur domaine respectif.

Rémy BANET déclare : « *certaines détails m'interpellent : Monsieur DEFAUX, cadre A, va recevoir 43,27€ de l'heure...est-ce du brut ou du net ? Je ne porte aucun jugement sur son travail, mais la façon dont votre rapport est présenté n'est pas claire. Si on a un chœur d'ados sotto voce subventionné par la Ville, est-ce qu'on aura des choristes pour les manifestations patriotiques ? Vous donnez toujours de l'argent pour ne rien retirer en échange. C'est injuste. »*

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas de rémunérer des heures supplémentaires mais que nous n'avons dans ce budget fait que valoriser les interventions. Il précise d'ailleurs que le Directeur de l'Ecole de Musique s'investit bien au-delà de ses horaires légaux. **Jean-Michel VILLAUME** profite de ce rapport pour souligner les beaux spectacles donnés par le club théâtre du Centre Signoret.

Patrick PLAISANCE rappelle que l'intervenante de cet atelier intervenait précédemment à la Cotonnière.

Maryse GIROD pour sa part souhaite que l'on prenne en compte le travail effectué par la Médiathèque, notamment les initiatives pour animer la période d'été.

Soumis au vote, ce projet de chœur d'adolescents recueille l'unanimité.

Au titre des questions diverses, **Rémy BANET** expose : « *Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, depuis trois ans les subventions municipales à la CGT et à la CFDT ne sont plus versées car ces dernières ne vous fournissent pas leurs documents comptables. Pourquoi maintenir ces subventions dans la liste budgétaire ? »*

Jean-Michel VILLAUME répond que les choses vont être clarifiées en indiquant que dorénavant une date limite de dépôt du dossier devra être impérativement respectée.

Rémy BANET poursuit par une question sur les cérémonies patriotiques : « *Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, la cérémonie publique officielle du 08 juin dernier en souvenir des morts en Indochine était minimaliste : pas de fanfare, pas de vin d'honneur...Cependant, vous avez sorti le grand jeu pour la cérémonie privée du 19 mars. Vos préférences montrent que vous êtes devenus aussi anti-républicains que mon collègue Yves MERA, puisque vous snobez les cérémonies républicaines. En choisissant ainsi vos morts, vous politisez les cadavres et vous polluez la mémoire qui leur est due. C'est une attitude répugnante.*

Jusqu'ici les écoles de la République enseignaient que les hommes étaient tous égaux dans la mort, je constate que ce n'est plus le cas. Vous introduisez des inégalités là où elles n'ont pas lieu d'être. Jusqu'à quand ces caprices mémoriels vont-ils durer ? »

Le Maire fait remarquer qu'une gerbe a été déposée et que le message du Ministre a été lu par le Premier Adjoint en son absence. On ne peut donc pas parler de cérémonie négligée même si il est vrai que la Ville n'a pas organisé de vin d'honneur. Quant à la célébration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars, la Majorité Municipale a fait le choix il est vrai de cette date, mais a néanmoins apporté son soutien aux organisateurs de la commémoration du 05 décembre. **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer qu'en tant que Député il est présent le 05 décembre à Lure – Chef-lieu d'arrondissement.

Rémy BANET pour sa part se rappelle du début de mandat où le Maire a fait voter des émoluments supplémentaires au Premier Adjoint pour le remplacer. Ce dernier aurait donc pu être présent le 05 décembre.

Le Député-Maire répond que l'intéressé est encore libre de ses choix, **Gérard SCHARPF** pour sa part trouvant particulièrement désagréable ce petit intermède sur ses indemnités, déclare que de toute manière ses convictions ne changeront pas.

Jean-Michel VILLAUME clôt le propos en signalant qu'à présent les cérémonies des 08 juin et du 05 décembre ou encore du 19 mars seront de même niveau.

* * * * *

Yves MERA termine au chapitre des questions diverses, par l'exposé suivant : « *Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, le document que vous avez fièrement brandi à la fin du dernier conseil municipal du 13 mai 2011 ne comportait aucune date. Ce n'était donc pas un planning, mais un document préparatoire. Nous avons passé la première moitié de l'année, et vous ne savez toujours pas quand vous allez refaire les places réservées aux handicapés. S'agit-il de mauvaise volonté ou d'incompétence ? La question est posée.* »

Gérard SCHARPF répond qu'effectivement il s'agissait non pas d'un planning mais d'une démarche quant à l'organisation du travail de l'équipe chargée de la signalisation. Il évoque le fait que les opérations se déroulent quartier par quartier.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H45, en faisant état du report de la séance du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le **07 OCTOBRE** au lieu du 16 septembre.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME